



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 0112A076051FLSZ

SHIP STATION LICENCE

LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2013

Validité prorogée : 31/01/2014

N° de compte : SB 156772

Code C.I.A.C : SANS

Type de navire : PECHE

MMSI : 660 004 300

Indicatif d'appel : FLSZ

Nom : MANAPANY

Quartier / Immatriculation : DI 929204E

Code ATIS :

SAPMER SA
DARSE DE PECHE
BP 2012
97823 LE PORT
REUNION

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bandé de fréquence
3	VHF	SAILOR RT 2048	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	FURUNO FM 8800	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	FURUNO FA 150	12,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
3	VHF PORTATIVE	ICOM IC GM 1600 E	2,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF PORTATIVE	ICOM IC M33	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	KANNAD 406 AUTO	5,0 W	121,5 MHZ ET 406,025 MHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 5070	500,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 2570	250,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
2	SATELLITE STANDARD C	FELCOM 15		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2117		9 GHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2157 X		9 GHZ
2	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2167 DS		3 GHZ
2	SART (REPONDEUR RAD)	RESCUER SART		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ
1	RECEPTEUR NAVTEX	FURUNO NX 700D PRO B	0,0 W	490 KHZ A 518 KHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 17/12/2012

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 0112A076052FLTZ
SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2013

Validité prorogée : 31/01/2014

N° de compte : SB 156772

Code C.I.A.C : SANS

Type de navire : PECHE

MMSI : 660 002 000

Indicatif d'appel : FLTZ

Nom : BERNICA

Quartier / Immatriculation : DI 929727Y

Code ATIS :

SAPMER SA
DARSE DE PECHE
BP 2012
97823 LE PORT
REUNION

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bandé de fréquence
3	VHF	SAILOR RT 2048	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	FURUNO FM 8800	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	FURUNO FA 150	12,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
3	VHF PORTATIVE	ICOM IC GM 1600 E	2,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF PORTATIVE	ICOM IC-M 35	6,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	KANNAD 406 AUTO	5,0 W	121,5 MHZ ET 406,025 MHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 5070	500,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 2570	250,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
2	SATELLITE STANDARD C	FELCOM 15		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2117		9 GHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2157 X		9 GHZ
2	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2167 DS		3 GHZ
2	SART (REPONDEUR RAD)	RESCUER SART		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ
1	RECEPTEUR NAVTEX	FURUNO NX 700D PRO B	0,0 W	490 KHZ A 518 KHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 17/12/2012

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 0112A076053FNSN
SHIP STATION LICENCE
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2013

Validité prorogée : 31/01/2014

N° de compte : SB 156772

Code C.I.A.C : SANS

Type de navire : PECHE

SAPMER SA
DARSE DE PECHE
BP 2012
97823 LE PORT
REUNION

MMSI : 660 003 800

Indicatif d'appel : FNSN

Nom : FRANCHE TERRE

Quartier / Immatriculation : DI 928376E

Code ATIS :

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bandé de fréquence
3	VHF	SAILOR RT 2048	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	FURUNO FM 8800	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	FURUNO FA 150	12,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
3	VHF PORTATIVE	ICOM IC GM 1600 E	2,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF PORTATIVE	ICOM IC M33	5,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	KANNAD 406 AUTO	5,0 W	121,5 MHZ ET 406,025 MHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 5070	500,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 2570	250,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
2	SATELLITE STANDARD C	FELCOM 15		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
2	SATELLITE FLEET	FLEET BROADBAND 250		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2117		9 GHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2157 X		9 GHZ
2	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2167 DS		3 GHZ
2	SART (REPONDEUR RAD)	RESCUER SART		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ
1	RECEPTEUR NAVTEX	FURUNO NAVTEX NX 700		490 KHZ A 518 KHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 17/12/2012

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 0112A076050FIDQ

SHIP STATION LICENCE

LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Valable jusqu'au : 31/12/2013

Validité prorogée : 31/01/2014

N° de compte : SB 156772

Code C.I.A.C : SANS

Type de navire : PECHE

MMSI : 660 005 100

Indicatif d'appel : FIDQ

Nom : BELOUVE

Quartier / Immatriculation : RU 930605C

Code ATIS :

SAPMER SA
DARSE DE PECHE
BP 2012
97823 LE PORT
REUNION

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bandé de fréquence
3	VHF	SAILOR RT 2048	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	FURUNO FM 8800	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	FURUNO FA 150	12,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
3	VHF PORTATIVE	ICOM IC GM 1600 E	2,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF PORTATIVE	ICOM IC-M 35	6,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	SAFELINK AUTO GPS	5,0 W	121,5 MHZ ET 406,025 MHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 5070	500,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 2570	250,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
2	SATELLITE STANDARD C	FELCOM 15		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	SATELLITE FLEET	FLEET BROADBAND FELCOM 500		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2117		9 GHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2157 X		9 GHZ
2	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2167 DS		3 GHZ
2	SART (REPORTEUR RAD)	SERPE IESM RESCUER		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ
1	RECEPTEUR NAVTEX	FURUNO NX 700D PRO B	0,0 W	490 KHZ A 518 KHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 17/12/2012

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LICENCE DE STATION DE NAVIRE N° 0112A076055FIDG

SHIP STATION LICENCE

LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (*)

Validé jusqu'au : 31/12/2013

Validité prorogée : 31/01/2014



13C1W - A - 68254 - 2 / 2

N° de compte : SB 177729

Code C.I.A.C : FR01

Type de navire : PECHE

MMSI : 660 004 900

Indicatif d'appel : FIDG

Nom : DOLOMIEU

Quartier / Immatriculation : RU 930604B

Code ATIS :

SAPMER SA
DARSE DE PECHE MAGASIN 10
BP 2012
97823 LE PORT CEDEX
REUNION

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bandé de fréquence
3	VHF	SAILOR RT 2048	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF ASN	FURUNO FM 8800	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	AIS	FURUNO FA 150	12,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
3	VHF PORTATIVE	ICOM IC GM 1600 E	2,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
2	VHF PORTATIVE	ICOM IC-M 35	6,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ
1	BALISE COSPAS S. EPIRB	SAFELINK AUTO GPS	5,0 W	121,5 MHZ ET 406,025 MHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 5070	500,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
1	BLU ASN	FURUNO FS 2570	250,0 W	DE 1605 KHZ A 27500 KHZ
2	SATELLITE STANDARD C	FELCOM 15		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	SATELLITE FLEET	FLEET BROADBAND FELCOM 500		DE 1626,5 MHZ A 1660,5 MHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2117		9 GHZ
1	RADAR 9 PAN (BANDE X)	FURUNO FAR 2157 X		9 GHZ
2	RADAR 3 PAN (BANDE S)	FURUNO FAR 2167 DS		3 GHZ
2	SART (REPORTEUR RAD)	SERPE IESM RESCUER		DE 9,2 GHZ A 9,5 GHZ
1	RECEPTEUR NAVTEX	FURUNO NX 700D PRO B	0,0 W	490 KHZ A 518 KHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 17/12/2012

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.